



## **Déclaration liminaire CTL du 20 juin 2022**

Le Directeur Général des Finances Publiques a lancé sur Ulysse le 18 mai dernier, un « grand remue-méninges ». Discrètement préparée depuis mars, l'opération prétend embarquer les agents dans une très vaste réflexion .... après 5 ans de réformes sans débat avec ces mêmes agents et sans concertation avec leurs représentants.

La ficelle est un peu grosse. Conduit en quelques semaines seulement, les quelques minutes ou heures consacrées au sujet ne permettront pas un travail sérieux de concertation et d'analyse des propositions. L'instant « causerie » peine moins à convaincre par son côté gadget que par sa sincérité. Le même artifice avait été notamment utilisé en 2009 avec le "document d'orientation stratégique" (DOS) et ses ateliers.

Par ailleurs, le temps de la concertation n'arrivera qu'à l'automne, quand les discussions sur le cadrage financier avec la direction du budget seront, elles, plus qu'entamées.

La CFDT aurait souhaité un véritable renouveau du dialogue social, avec la prise en compte des préoccupations des agents et de leurs représentants. Mais la DGFIP ne semble finalement pas renier ses pratiques d'opacité et, plus encore, de contournement des instances représentatives des personnels. L'absence de présentation aux organisations syndicales en amont de l'annonce du « remue-méninges » ne peut que renforcer ce constat et achève de convaincre du peu d'entrain de la DGFIP à partager un véritable dialogue constructif avec les représentants élus des personnels.

Loin de l'échange participatif co-constructif, cette opération de communication est un nouvel avatar pseudo-participatif. Il vise avant tout à construire le récit d'une évolution et de restructurations soi-disant « partagées », avec toujours comme horizon des suppressions d'emplois et la fermeture de service de proximité.

Par ailleurs, dans le cadre de ce CTL et s'agissant des prochains mouvements de personnel au 1<sup>er</sup> septembre 2022, nous vous demandons si vous autoriseriez une information préalable des représentants des personnels concernant la parution prévue sur Ulysse Rhône le 30 juin. La date du 30 juin nous paraît également tardive pour permettre aux agents de s'organiser (notamment pour les agents arrivant d'un autre département). Serait-il possible dès l'année prochaine de prévoir une date antérieure à ce 30 juin 2022 pour la parution du mouvement local de mutation ?